



Nous vous informons, que le dispositif de **Crédit d' Impôt Immédiat** ne sera pas opérationnel pour la facture d'avril. En effet, l' URSAFF ne nous a toujours pas délivré nos codes d'accès pour l'ouverture de leur service de facturation.

Nous ne sommes pas en mesure de vous préciser la date de démarrage même si nous espérons une mise en place sur la facturation de Mai, la décision appartenant aux pouvoirs publics.

Rappel : pour bénéficier du Crédit d'Impôt Immédiat, veuillez nous communiquer lors de votre inscription

- Un numéro de téléphone portable
- Une adresse mail valide
- Un Relevé d' identité Bancaire

Par mail à : compta.clients@ville-et-services.com